


“Nos étudiants sont acceptés dans les universités européennes”

 Dans cette interview, le DG de l'ENP relève les offres de l'une des écoles les plus anciennes d'Algérie. Il affirme que les diplômes qui y sont délivrés ont une équivalence avec les universités européennes. Des conventions sont signées avec des établissements de renom, comme l'université de Sherbrooke du Canada ou l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

Liberté : L'École nationale polytechnique est l'une des plus anciennes d'Algérie. Quel est l'état de l'enseignement dispensé aujourd'hui dans cet établissement ? Est-ce qu'il a une équivalence avec les diplômes des universités européennes ?

Pr Mohamed Debyeche : L'École nationale polytechnique est la première école en Algérie à former des ingénieurs polyvalents dans tous les domaines de la technologie. Créée en 1962, elle est devenue autonome en 1983. De 1983 à 2011, elle assurait des formations d'ingénieurs sur un cursus de cinq années universitaires. À partir de l'année universitaire 2011-2012, dans le cadre de la réforme du système de l'enseignement supérieur, a eu la création des classes préparatoires des sciences et techniques. Depuis, l'accès à l'école est réservé aux étudiants admis au concours national d'accès aux grandes écoles. La formation se fait maintenant sur un cursus de trois années réservé uniquement à une formation en spécialité. L'école assure également des formations postgraduées, des formations en magister et des formations doctorales de 3e cycle (LMD) et de doctorat en sciences. Toutes ces formations sont supportées par 11 laboratoires de recherche et une unité de recherche. À propos de l'équivalence du diplôme délivré par notre école avec les diplômes des universités européennes, je rappelle que l'ENP a été choisie deux fois “Ambassador School”. En 2003, par le groupe mondial Schlumberger et en 2011, par le groupe Baker & Hughes. Au niveau mondial, nos étudiants sont acceptés dans beaucoup d'établissements universitaires étrangers. Nous avons des étudiants qui sont sollicités pour des stages de fin d'études, avec prise en charge, dans des établissements de renom. Certains sont même pris en thèse de doctorat.

Vous dirigez l'école depuis quatre ans, quels sont les changements que vous avez introduits dans la formation et les équipements mis à la disposition des étudiants ?

L'état des lieux a montré que des opérations multiples toute aussi importantes devaient être lancées. Nous avons commencé par celles qui nous ont apparues urgentes, soit la réhabilitation de l'infrastructure de l'école et la formation pédagogique dans ces différents volets.

Beaucoup de bâtiments ont été rénovés, offrant ainsi de meilleures conditions, aussi bien pour les activités pédagogiques que pour les activités de gestion courante. La construction d'un bloc pour abriter les laboratoires de recherche, en berne depuis 2004, a été également lancée et les travaux sont en phase finale de réalisation. S'agissant du plan pédagogique, les programmes d'enseignement de toutes les spécialités ont été actualisés et mis sous le format CTS (Credit Transfer System) pour une meilleure visibilité. Ces programmes ont intégré les développements technologiques apparus et la vision nouvelle du métier de l'ingénieur. Comme l'école a été également habilitée à délivrer le diplôme de master, des programmes de formation complémentaire ont été mis au point. Ces programmes, dispensés depuis l'année 2011, sont orientés vers la recherche scientifique, permettant ainsi à nos étudiants de postuler au concours d'accès au doctorat D-LMD au même titre que les étudiants des universités au regard de la réforme introduite dans l'enseignement supérieur.

Comme il devenait plus que nécessaire que les étudiants puissent effectuer réellement les travaux pratiques fixés dans les nouveaux cursus de formation, il fallait procéder au remplacement, par de nouveaux équipements pédagogiques, le matériel défectueux, encombrant et inutilisé depuis des décennies. L'opération d'acquisition de matériel pédagogique est programmée sur trois tranches, et nous sommes actuellement en phase d'acquisition du matériel des deux dernières tranches permettant ainsi de combler en grande partie les besoins de toutes les spécialités.

Un aspect tout aussi important est l'adéquation formation-emploi. Dans ce cadre-là et pour la première fois, il y a eu, en 2012, l'ouverture d'une nouvelle spécialité dénommée "management innovation" dans la filière génie industrielle et la filière QHSE-GRI en génie des procédés. La particularité de ces formations est qu'elles ont été créées en réponse à un besoin exprimé par des entreprises du secteur socioéconomique. Les programmes de formation ont été élaborés avec la participation des entreprises.

Autre volet important, la relation entre l'école et le monde industriel (les entreprises). Nous avons un espace qui est spécialement dédié à cela. Nous l'avons appelé "bureau de liaison entreprise-université". Nous œuvrons pour que, dans un futur proche, ce lieu soit la Maison de l'industrie. Les entreprises seront présentes en permanence au sein même de l'école. Nous encourageons aussi l'innovation et la création d'entreprises innovantes. L'école dispose d'un espace appelé "Polytechnic Innovation Cluster" dirigé par une équipe d'enseignants dynamiques qui organise depuis une décennie un concours de l'Innovation transformé en celui de la jeune entreprise innovante. Des entreprises de jeunes étudiants de l'école ont remporté les premiers prix à l'échelle algérienne et celle du monde arabe. Le prochain concours aura lieu le 18 juin en parallèle au Forum ENP-Industrie.

Avez-vous envisagé des jumelages avec des universités étrangères ?

L'école accorde une grande importance à l'ouverture à l'international. C'est ainsi que plusieurs conventions de partenariat avec des institutions étrangères sont signées et mises en œuvre. Nous pouvons citer les conventions avec l'université de Sherbrooke (Canada), l'École polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse), l'université de Malaya (Malaisie), l'université de Rennes 1, l'université de Montpellier 2, l'université Paul-Sabatier, le Centre national de recherche scientifique (CNRS) de Marseille, l'université de la Méditerranée Aix Marseille 2 et les instituts polytechniques tels celui de Toulouse (INPT). Grâce à ces conventions, plusieurs activités sont réalisées telles que l'encadrement de thèses en cotutelle, les stages de formation au profit aussi bien des étudiants que des enseignants, la participation conjointe dans les jurys de soutenance, etc. L'école est également partenaire dans les projets internationaux multilatéraux tels que les projets Tempus et les projets bilatéraux tels que les projets Tassili, CNRS, Purag, etc. Les laboratoires de recherche de l'école collaborent aussi sans convention avec plusieurs laboratoires à l'étranger situés aussi bien en Europe (France, Royaume-Uni, Pologne, Belgique, Allemagne, Suisse) qu'en Amérique du Nord (USA et Canada), et quelques laboratoires asiatiques (Inde, Malaisie, Arabie saoudite, Liban).

Sur quels critères se basent les soutenances de thèses ? Il semblerait qu'il y ait une petite polémique à ce propos. Des explications ?

À mon arrivée à la direction de l'école, quelques difficultés avaient été relevées quant à l'application par les différents comités scientifiques des textes réglementaires régissant les soutenances. Dans l'objectif d'harmoniser les conditions de soutenance, une commission ad hoc composée d'enseignants habilités a été installée.

Cette commission a permis l'établissement de règles claires de soutenance des thèses applicables depuis par tous les départements. L'application des recommandations de la commission ad hoc a permis de réaliser dans la transparence en moyenne 20 à 25 soutenances de thèse.

Il se trouve que quelques cas très minoritaires de soutenance ont posé problème et elles ont été récemment, pour des desseins inavoués, mis dans le débat public par un enseignant de l'école. Cet enseignant s'est distingué déjà avant mon arrivée, soit en 2005, par un dossier de soutenance de thèse douteux.

En 2008, le même enseignant récidive par la présentation au comité scientifique de son département d'un dossier de soutenance tout aussi douteux que celui de 2005. Pour ce dossier, le CSE, réuni en date du 17 juin

2012, a, après étude, désigné des experts afin qu'ils mettent en évidence la plus-value scientifique de l'impétrante concernée par rapport à d'autres travaux de magister soutenus auparavant par d'autres auteurs. Malheureusement, dans leur majorité, les experts n'ont pas relevé cette plus-value scientifique et la soutenance n'a pas été autorisée. Ce sont ces deux seuls cas qui ont fait polémique et ils sont l'œuvre d'une seule personne.

S. H.